
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

31 Mars 2017

OBJET : Indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône. Actualisation 2017

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente et un Mars, à dix heures, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Solange BIAGGI donne procuration à Maurice DI NOCERA,
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Martine AMSELEM,
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE,
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET,
Michèle RUBIROLA donne procuration à Josette SPORTIELLO

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

DELIBERATION

OBJET : Indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône.
Actualisation 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du conseil départemental du 21 octobre 2016 en application des dispositions du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 et de la revalorisation de l'indice de la fonction publique telle que prévue par la loi,
- d'approuver les tableaux récapitulatifs joints au rapport des indemnités brutes de fonction des conseillers départementaux tenant compte :
 - d'une part à compter du 1^{er} janvier 2017 des dispositions du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (annexe 1 du 1^{er} janvier au 31 janvier 2017),
 - d'autre part de la revalorisation à compter du 1^{er} février 2017 de l'indice de la fonction publique telle que prévue par la loi (annexe 2 à compter du 1^{er} février 2017).
- d'approuver le principe de fixer le montant des indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône à 70% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée